

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 15 avril, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence pour certains, compte-tenu de la crise sanitaire inédite covid-19, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Présents : ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, BURON David adjoints, DEVINAT Fabienne, HAUTBOIS Edmond, MAHOT Jean-Luc, BURGEVIN Nicolas, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, BRUNEAU Alice, ANJARD Sylvain, BREARD Nicolas, DENEUX Valérie,

Pouvoir : LEPAGE Amanda (pouvoir ALLAIRE Jérôme)

Excusé : EPINARD Céline, REMON Karine, LECOMPTE Frédéric,

Secrétaire de séance : ACKER Nathalie

Date de convocation : 9 avril 2021

La séance est retransmise pour le public :

Nouvelle réunion

jeu. 15 avr. 2021 20:30 - 22:30 (BST)

Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

<https://global.gotomeeting.com/join/876513917>

Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.

France: [+33 170 950 594](tel:+33170950594)

Code d'accès: 876-513-917

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/876513917>

Présentation de la mutualisation avec Laval agglomération à 20h30 par le maire de Parné sur Roc, Monsieur Cardoso et délégué au dialogue social.

Rappel sur la différence entre la mutualisation et le transfert de compétence :

	MUTUALISATION	TRANSFERT DE COMPÉTENCES
Démarche	Volontaire : à la carte	Imposée par la majorité qualifiée : pour tous
Financement	Évolutif dans le temps et souvent le reflet du réalisé - convention entre les adhérents	Figé une fois pour toute au moment du transfert par la CLECT - impact sur les attributions de compensation
Pouvoir de décision	Partagé : chaque adhérent garde son pouvoir de décision sur ce que le concerne	Unique : seul Laval Agglomération a le pouvoir décisionnel

Pilotage de la démarche : portage politique (COFIL), la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et un pilotage administratif

Etat des lieux au 1^{er} janvier 2021 :

*mutualisation à deux : entre Laval agglomération et Laval, prestations de services, groupements de commandes

*mutualisation avec les autres communes : service commun ADS, 12 groupements de commandes

*mutualisation entre communes : coopération infra-communautaire, rôle de relais de certaines communes

*mutualisation élargie non formalisée : services communs mis à la disposition des communes
*mutualisation non formalisées : services communautaires mis à la disposition des communes, réseaux d'échanges entre agents

Les attentes de mutualisation en 2019 (date fusion avec le Pays de Loiron)
Informatique, marchés publics et maîtrise d'œuvre/ingénierie
Débuté en février 2020 puis stopper depuis la Covid-19 mars 2020.
Questionnaire adressé aux communes à retourner fin avril 2021.

Fin de la présentation avec le départ de Monsieur Cardoso.

21 h 15 : le quorum est atteint, la séance est ouverte.
Le secrétaire de séance est nommé parmi les conseillers présents, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Monsieur le Maire indique que le procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

Voici l'ordre du jour :

Urbanisme/Voirie/Environnement/espaces verts

1. Aménagement de voirie, rue des grainetiers
2. PLUI - centre-bourg-grange

Patrimoine/ Aménagement

3. DIA UA3+
4. Prolongation de location du contrat modulaire de 1 mois

Finances et Ressources humaines

5. Rectificatif erreur matérielle créations emplois non permanents

Questions diverses

Tour de garde élections

I-Organisation de la séance

N°39-04/2021 - Objet : Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en présentiel et en visio-conférence du Conseil du 15 avril 2021

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'état d'urgence sanitaire adopté par le Parlement et depuis le 1^{er} novembre 2020, les mesures permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales face à l'épidémie de covid-19,

Vu les mesures prises par l'exécutif à compter du 6 avril 2021,

Compte tenu de la crise sanitaire inédite due au COVID-19, la réunion du Conseil municipal se fait en visio-conférence pour certains. Afin de respecter l'obligation de la séance publique, voici les différents accès par internet pour écouter et/ou voir la séance en direct.

Nouvelle réunion

CM du 15 avril 2021

jeu. 15 avr. 2021 20:30 - 22:30 (BST)

Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

<https://global.gotomeeting.com/join/876513917>

Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.

France: [+33 170 950 594](tel:+33170950594)

Code d'accès: 876-513-917

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/876513917>

Ces informations sont mentionnées sur l'ordre du jour du conseil municipal transmis à tous les conseillers, à la porte de la mairie ainsi que sur son site internet.

Aussi, il est proposé d'accepter que le vote ne soit pas secret durant la séance. Les questions seront posées par oral par M. Jérôme ALLAIRE, maire et retranscrite par le fil de conversation avec les réponses par tchat oui/non/abstention. Chaque participant identifié comme membre du Conseil municipal peut répondre.

À préciser, que les discussions via le tchat sont enregistrées et seront donc imprimées, conservées dans les archives municipales.

Tableau d'identifications des conseillers et du nom en visio-conférence :

NOM	PRENOM	Nom en visioconférence	NOM	PRENOM	Nom en visioconférence
ALLAIRE	Jérôme	Présentiel	BURGEVIN	Nicolas	Même nom
ACKER	Nathalie	Présentiel	EPINARD	Céline	Absent/excusee
BREARD	Nicolas	Même nom	BEN ALAYA	Hicham	Même nom
DEVINAT	Fabienne	Même nom	PERRAULT	Caroline	Même nom
BOIVIN	Christophe	Même nom	HAUTBOIS	Edmond	Même nom
MAGNYE	Sandrine	Même nom	LEPAGE	Amanda	Excusée pouvoir
BURON	David	Même nom	LECOMPTE	Frédéric	Absent/excusee
BRUNEAU	Alice	Même nom	REMON	Karine	Absent/excusee
ANJARD	Sylvain	Même nom	MAHOT	Jean-Luc	Même nom
DENEUX	Valérie	Même nom			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de ne pas pratiquer de vote à bulletin secret, compte tenu des circonstances

- **REPONDRA** à la question posée par oral et par tchat par oui/non ou abstention

II-Urbanisme / voirie / environnement

***Aménagement zone santé**

Pour la consultation des entreprises pour l'aménagement de cette zone, quelques interrogations subsistent :

- Gestion du flux de circulation
- Places de parking limitées dans le temps pour la maison médicale et la pharmacie
- Places PMR
- Parking ambulance : devant la maison médicale avec poteau amovible
- Place de parking le long de la salle des fêtes : abandon
- Places réservées pour les Professionnels de santé

- Entrée ALSH : déplacement sur la cour, voir pour aménagements pour abris, éclairage et sonnette
- Aménagement près de l'abri bus pour éviter de prendre le sens de la circulation dans le mauvais sens
- Maintien création plan paysager

Critères retenus pour les offres :

- Gestion eaux pluviales et matériaux : 2
- Gestion de l'espace : 2
- Création espace vert : 2
- Prix : 4

***Eclairage public**

C'est un sujet important, il a été traité en commission générale qui a eu lieu le 8 avril 2021.

***Fleurissement**

Création d'un groupe de travail pour traiter différents sujets :

- Fleurissement des trottoirs
- Aménagement de l'entrée du bourg (bâtiment acquis récemment)
- Aménagement du mur près de l'ostéopathe

***Thermo façade**

Cette opération a été proposée par le service habitat de Laval Agglomération. L'étude a été réalisée par le conseiller qui a réalisé les clichés thermographiques des maisons retenues dans le cadre de cette opération.

La conférence qui devait avoir lieu le 10 avril à la salle des fêtes a été remplacée par une Visio conférence. Deux des habitants retenus qui ne pourront pas assister à cette Visio auront la remise de leur rapport directement à leur domicile.

***Voirie Rue des sports**

Une demande de busage a été faite par un riverain, rue des sports. Le matériel sera acheté par le riverain et nos services techniques feront le travail.

***Point budget**

Présentation des différents dossiers de la commission urbanisme inscrits au budget

***Questions diverses**

Point sur le dossier parking supérette : Devis ERS FAYAT pour éclairage du parking à l'aide de poteau provisoire solaire. Il s'agit de poteaux mobiles. Pour l'instant, un achat d'un poteau est prévu et voir si l'on doit en rajouter un deuxième

OHM INGENIERIE (OI) est en attente pour la phase esquisse (ESQ) :

Pour avancer, il faut :

1. Valider les intensités d'éclairage ou un plan modifié avec les nouvelles intensités.
2. Conserver ou non les candélabres, dans le cas où nous souhaiterions les renouveler OI a besoin des hauteurs maximales par type de voie.
3. Définir les types de luminaire par type de voie (voie secondaire voie résidentielle) et type de support (candélabre, poteau béton).
4. Préciser le souhait concernant l'allumage à la demande (télégestion ou non) et les secteurs

La commission retient le besoin d'assurer un renouvellement progressif des candélabres à l'avenir afin d'éviter que tous les candélabres et points lumineux ne soient à changer en même temps dans 40 ans.

-Aménagement de voirie, rue des grainetiers : abaissement des trottoirs pour personne en fauteuil roulant.

L'abaissement des trottoirs a déjà été réalisé sur la commune avec comme principe : une prise en charge des travaux à 50% pour la commune et le reste pour le demandeur.

Les deux devis déposés oscillent entre 800 et 1 000 € TTC.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, avec une abstention, pour abaisser le trottoir rue des Grainetiers et financer à hauteur de 50% les travaux.

-PLUI - centre-bourg-grange :

N° 40-04/2021 - Objet : Déclassement de la bâtisse protégée dans le PLUI située sur rue d'Anjou derrière la supérette

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le classement dans le PLUI de la bâtisse dénommée grange située rue d'Anjou derrière la nouvelle supérette. Du fait de ce classement, elle n'est pas destructible. Néanmoins, l'architecte des Bâtiments de France ne voit pas d'intérêt, au sens des bâtiments de France, à protéger cette construction.

Aussi, il est suggéré au Conseil de déclasser cette bâtisse comme bâtiment protégé dans le PLUI pour permettre d'avancer dans ce secteur sur l'aménagement du centre-bourg. Il est possible de conserver les vieilles pierres. À ce jour, aucun projet n'est arrêté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 contre et 1 abstention,

-DONNE son accord pour déclasser la bâtisse comme bâtiment protégé dans le PLUI sans présumer d'un projet définitif sur ce secteur

-CHARGE Monsieur le Maire de solliciter Laval agglomération pour les démarches administratives

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document.

Démarche administrative pour la correction d'une erreur matérielle : il s'agit de corriger l'inventaire du patrimoine bâti pour supprimer des bâtiments identifiés qui sont démolis depuis de nombreuses années. Cette correction peut ainsi être effectuée dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1. Pour ce faire, il faut s'adresser à Laval agglomération.

III-Patrimoine / aménagement

-Pas de DIA en zone UA3+

-Point sur les travaux du cabinet médical :

Les travaux avancent et le planning est respecté. Les médecins prendront possession des locaux en juillet 2021.

N°41-04/2021 - Objet : Prolongation de location des modulaires santé

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que durant la construction du cabinet médical, les médecins accueillent leurs patients dans des bungalows dont la location se termine le 15 juin 2021. Cependant, compte tenu des délais pour terminer le chantier, il est nécessaire de proroger d'un mois la location et ce, jusqu'au 15 juillet 2021.

Aussi, l'entreprise Petit propose un avenant au contrat de location en cours du 16 juin au 15 juillet 2021 sans modification de tarif soit 870 € HT 1 044 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**ACCEPTE** l'avenant au contrat de location en cours du 16 juin au 15 juillet 2021 sans modification de tarif soit 870 € HT 1 044 € TTC.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document.

Des tags ont été réalisés semaine 14 sur des bâtiments publics, des maisons ainsi que des voitures. Les propriétaires et le maire sont allés porter plainte. L'enquête de la gendarmerie est en cours.

IV - Finances / ressources humaines

N°42-04/2021 - Objet : Rectification matérielle et adaptation au décalage des vacances scolaires pour les deux emplois non permanents

Suite à la délibération en date du 11 mars 2021 n°33, le Conseil a créé deux emplois non permanents pour faire face à la demande de mise en disponibilité à compter du 3 mai 2021, d'un agent occupant le poste principal au restaurant scolaire et ainsi, revoir l'organisation du service.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le calcul des heures des deux emplois, l'erreur est inférieure à 10% du temps de travail initial voté par le Conseil.

-17.73 au lieu de 18.90/35^{ème} sur le poste de second de cuisine

-20 au lieu de 21/35^{ème} sur le poste d'entretien des locaux communaux

De plus, compte tenu des congés restant à solder par l'agent avant son départ, du décalage des vacances scolaires dû au confinement et de la reprise de l'école à compter du lundi 26 avril 2021, les emplois à temps non complet seraient à pourvoir dès le 26 avril 2021 jusqu'au 2 mai 2022.

Il est également proposé au Conseil d'établir deux contrats ponctuels de quelques heures pour réaliser les binômes nécessaires à la prise de fonction précédant la rentrée soit le jeudi 22 et/ou le vendredi 23 avril 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**INDIQUE** qu'une erreur matérielle inférieure à 10% du temps de travail initial s'est glissée dans le calcul du temps de travail des deux emplois non permanents comme mentionnés ci-dessus

-**PRECISE** que compte tenu des circonstances indiquées ci-dessus, les deux emplois débuteraient le lundi 26 avril 2021 jusqu'au 2 mai 2022

-**ACCEPTE** d'établir deux contrats de quelques heures les 16 et/ou 22 et/ou 23 avril si nécessaire pour la prise de fonction

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Pour information, Yannick CABON a terminé aujourd'hui, le 15 avril 2021 compte tenu du décalage des vacances scolaires et du solde de ses congés. Il part en disponibilité pour 1 an renouvelable.

Nadine POUSSIN prend sa relève en cuisine secondée par Marie MARINIER, recrutée en CDD pour un an. Pour la partie nettoyage des locaux laissée par Nadine POUSSIN, Géraldine BERNARD a été recrutée en CDD également pour un an. Les prises de fonction débuteront au 26 avril 2021.

V - Enfance/jeunesse/restaurant scolaire

➤ Tarifs Services Enfance/Jeunesse :

La commission travaille sur un changement des tarifs que nous allons voter lors du prochain conseil municipal de mai. Les tarifs seront applicables dès début juillet en même temps que le logiciel de pointage sera opérationnel.

➤ Règlement des Services Enfance/Jeunesse :

Le règlement intérieur des services Enfance/Jeunesse va être modifié pour plusieurs raisons :

- Les inscriptions se feront via le Portail Famille en ligne
- La MDJ est ouverte pour les CM2 et n'est plus ouverte le samedi après-midi
- Les tarifs sont fixés par le CM à compter du 1^{er} septembre de chaque année scolaire et non plus en année civile
- Les nouvelles pénalités en cas de retard et de non-inscription
- Nous voterons le nouveau règlement au CM de mai pour être applicable dès juillet en même temps que le logiciel de pointage

-Convention et attribution d'une subvention exceptionnelle -Rallye 205 voté en octobre 2020 de 300€.

-Point sur l'accueil des enfants dont les parents exercent une profession prioritaire : le restaurant scolaire était ouvert les lundi 12 et mardi 13 avril. Compte tenu du peu d'effectifs (moins de 10 enfants), il était fermé à compter du mercredi 14 avril 2021.

Un questionnaire a été lancé ce jour pour préparer la prochaine semaine d'accueil.

VI - Développement durable

-Journée mondiale des déchets : la commune propose d'organiser une demi-journée dédiée à cette opération. Le samedi 18 septembre 2021.

Le parcours reste à définir

-Echange à propos de la création d'un jardin partagé

-Remise des lots aux lauréats des maisons fleuries : bon accueil des personnes

VII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Commande masques	Protec'homs	304 €
Matériels cuisine	EMS	1 300 €

4° Louage de choses

Logements	Nouveau

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

6° Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2021-08	31/03/2021	AE 0057 UB-2	Droit de préemption non utilisé

13° Ester en justice

Dépôt de plainte suite aux tags sur la commune

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 € HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

X-Questions diverses

-Une rencontre a eu lieu avec la psychologue travaillant sur la commune à propos de l'isolement des personnes âgées et les solutions possibles pour conserver un lien avec elles. Il en ressort que deux groupes d'échange de paroles avec les personnes âgées pourraient être créés :

L'un portant sur des thèmes de fonds avec comme support la musique, les livres, le cinéma...
Et l'autre plus sur l'échange en association avec les infirmières libérales d'Entrammes pour évoquer l'aspect sanitaire, prévention/rassurer.

Un groupe serait constitué de 4 personnes vaccinées et il n'y aura pas de moment de convivialité compte tenu de la Covid-19.

-Les Boucles de la Mayenne passeront sur Entrammes le samedi 29 mai 2021 à 13h09 la course.

-Entrammes est la 9^{ème} commune mayennais où il fait bon vivre !

Elections départementales et régionale les 20 et 27 juin 2021

Liste banque alimentaire au 25 mars 2021

- 8 foyers
- 26 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 mars 2021 :
81 personnes réparties 35 hommes et 46 femmes, 71 indemnissables

Prochaines réunions :

17/04/2021	10h30	CTG CAF
20/04/2021	20h30	Commission développement durable
21/04/2021	20h30	Commission acteurs de la vie locale
27/04/2021	20h30	Commission urbanisme et commission Patrimoine
5/05/2021	20h30	Commission enfance/jeunesse/restaurant scolaire
6/05/2021	20h00	Commission RH (IFSE et CIA)
12/05/2021	20h30	Conseil municipal

Le prochain Conseil aura lieu le 12 mai 20h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°39-04/2021/032 - Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en présentiel et en visio-conférence du Conseil du 15 avril 2021

Délibération n°40-04/2021/033 - Déclassement de la bâtisse protégée dans le PLUI située sur rue d'Anjou derrière la supérette

Délibération n°41-04/2021/034 - Prolongation de location des modulaires santé

Délibération n°42-04/2021/034 - Rectification matérielle et adaptation au décalage des vacances scolaires pour les deux emplois non permanents

Séance du 15 avril 2021
Délibérations prises de
n°39 à 42 /2021

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	Excusée
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	Excusée pouvoir
BURON	David		LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	Excusée
ANJARD	Sylvain		MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				